ROZOY FLASH n° 137

Bulletin d'informations communales - **5 juin 2014**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2014

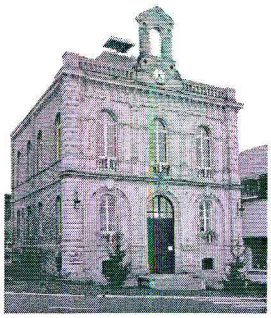

La séance du Conseil Municipal du 23 mai, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Roger POTET – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Delphine LOUIS – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE.

Absents excusés : Olivier THOUANT pouvoir à Delphine LOUIS
Adeline MOINEUSE pouvoir à José FLUCHER

Secrétaire de séance : Christelle BERNAILLE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Commission communale des impôts directs,
- Bureau Association Foncière,
- Validation du document unique et du plan d'actions,
- Renouvellement CUI/CAE,
- Renouvellement emploi d'avenir,
- Création d'emplois d'avenir,
- Bail précaire Mme CHOLLEY, kinésithérapeute,
- Projet de ferme éolienne,
- Subvention F.D.S.V.,
- Demande de subvention mise en sécurité sacristie,
- Vote de crédits,
- Motion pour le maintien des départements,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal entérine la proposition de la commission Administration Générale proposant douze personnes titulaires et douze autres suppléantes. Les services de la Préfecture choisiront ensuite 6 titulaires et 6 suppléants au sein de cette liste.

BUREAU ASSOCIATION FONCIERE

M. le Maire évoque les candidatures au bureau de l'Association Foncière de MM Olivier CAMU, Jean-Pierre GARD (titulaires) et Christophe DUFOUR (suppléant) au titre de la chambre d'agriculture.
Il propose ensuite, pour le Conseil Municipal, les candidatures de MM Denis GARD, Vincent CORNEILLE (titulaires) et Arnaud MILLET (suppléant). L'assemblée accepte cette proposition.
M. le Maire est également membre de droit du bureau.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTIONS

M. le Maire fait état du document unique élaboré par le Centre de Gestion de l'Aisne, répertoriant les risques professionnels pour le personnel communal et proposant des mesures correctrices.
Ce document est adopté et la commission Emploi et Formation est chargée de la programmation des mesures proposées.

RENOUVELLEMENT CUI-CAE

Il est décidé de renouveler les contrats CUI-CAE de MM Eric LEMAIRE et Jimmy EUDES, pour 8 mois, à compter du 1er juillet 2014.

RENOUVELLEMENT EMPLOI D'AVENIR

Le contrat de M. Valentin MARLOT est renouvelé pour 1 an, à compter du 1er juin 2014.

CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR

Il est décidé de créer deux nouveaux postes en emploi d'avenir : un pour le secrétariat de mairie et un autre au service technique.

La commission Emploi et Formation est chargée du recrutement.

BAIL PRECAIRE MME CHOLLEY, KINESITHERAPEUTE

M. le Maire évoque l'installation prochaine d'une kinésithérapeute.

Celle-ci sera locataire de la maison médicale lorsque les travaux seront réalisés.

En attendant, il est décidé de lui louer le 1er étage de l'ancienne cantine Digue.

La location sera égale au coût des charges avec un minima de 100 €, du 1er septembre au 30 novembre 2014 puis au coût des charges avec un minima de 200 € pour les 3 mois suivants.

PROJET DE FERME EOLIENNE

Un projet éolien a été présenté au Conseil Municipal, qui prévoit l'implantation d'éoliennes sur les communes limitrophes des Ardennes et, en partie, sur le territoire communal (partie sud-est, route de Fraillicourt).

Compte tenu des retombées économiques importantes de ce projet pour la commune et du fait que, même sans son accord, les éoliennes se dresseraient, de toute façon, côté ardennais, à quelques centaines de mètres des limites du terroir, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet, tout en recommandant au promoteur de veiller particulièrement à limiter la co-visibilité avec la collégiale Saint-Laurent (notamment du point de vue du cimetière) et à éloigner au maximum les machines des habitations.

SUBVENTION F.D.S.V.

Une subvention de 3 072,12 € est acceptée du Conseil Général pour des travaux d'un montant HT de 8 624,92 € concernant les trottoirs de la rue des Verseaux et le carrefour avec la rue de la Cour des Prés (rue de la maison de retraite).

DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN SECURITE SACRISTIE

M. le Maire rend compte d'une circulaire préfectorale relative au renforcement de la sécurité des églises et des œuvres qu'elles contiennent.

Il explique ensuite qu'un projet de mise en sécurité de certains objets de valeur est soutenu par les services du Conseil Général.

Il s'agit, après restauration d'un meuble ancien de la sacristie, d'y adjoindre un caisson en verre sécurisé afin d'y accueillir ces objets. Un système d'alarme et de vidéo surveillance est prévu également.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général au meilleur taux pour l'ensemble de l'opération qui s'élève à 12 599,04 € HT. D'autres partenaires seront également sollicités ultérieurement.

VOTE DE CREDITS

Afin d'inscrire en investissements différents achats d'outillage et de matériels de voirie et de pouvoir ainsi récupérer la TVA, il est décidé d'inscrire les dépenses suivantes en investissement :

- panneaux de signalisations : 1 550 €
- mobilier urbain et outillage : 7 450 €

Ces dépenses sont compensées de la façon suivante :

- emprunt TVA (2 ans) : +1 400 €
- dépenses imprévues : - 5 600 €
- charges générales : - 2 000 €

MOTION POUR LE MAINTIEN DES DEPARTEMENTS

M. le Maire expose à l'assemblée la volonté du gouvernement de supprimer les Conseils Généraux dans de courts délais. Il explique que cette suppression serait un très mauvais coup porté au monde rural car le Département est l'un des principaux partenaires des communes et les aide à financer leurs projets d'investissement mais aussi certaines dépenses de fonctionnement (transport, aides en faveur de l'école primaire, fond de solidarité voirie, contrat de développement local).

Il rappelle que les principales dépenses du Conseil Général concernent les aides sociales (aides à l'enfance, RSA, PCH et APA), les collèges, les routes, le transport scolaire, dépenses obligatoires et résultant des décisions de l'Etat.

Par conséquent, il ne peut y avoir d'économies substantielles à faire disparaitre les Conseils Généraux, contrairement à ce qui peut être annoncé dans les médias et par certains « politiques parisiens », éloignés des réalités du monde rural.

M. le Maire fait part des ses craintes de voir fortement baisser les aides en direction des petites communes, notamment les plus défavorisées qui n'auront plus la faculté d'investir et de maintenir un service minimum à la population.

Conscient du risque de paupérisation accentué du monde rural, le Conseil Municipal décide donc d'accepter la motion proposée par les 5 groupes constituant l'assemblée du Conseil Général et adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Départementale le 14 avril dernier, en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité.

Vœu du Conseil Général : Jamais les Conseils Généraux, futurs Conseils Départementaux, n'ont été dans une situation institutionnelle aussi difficile et incertaine.

Tel est ce qui ressort de la déclaration de politique générale prononcée par le nouveau Premier Ministre, M. Manuel VALLS, le 8 avril dernier. En assurant vouloir réformer le millefeuille territorial, il a clairement choisi sa victime sur l'autel d'une réforme des structures territoriales. A propos de l'avenir des Conseils Généraux, citons-le : « *Enfin, mon dernier objectif est d'engager le débat sur l'avenir des Conseils Départementaux. Je vous propose leur suppression à l'horizon 2021…* ».

…Tenir de tels propos va à l'encontre des paroles tenues par le Président de la République lors de ses vœux aux Corréziens, le 14 janvier 2014 : *les départements gardent leur utilité pour assurer la cohésion sociale, la solidarité territoriale et je ne suis donc pas favorable à leur suppression pure et simple comme certains le réclament car les territoires ruraux perdraient en qualité de vie sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires».* On pourrait difficilement être plus clair et parallèlement mieux contredire le discours tenu par le Premier Ministre.

Car, en quelques mots, le Président de la République a réussi à résumer tant l'action que l'esprit qui guide notre collectivité, à savoir agir au quotidien auprès de nos concitoyens et de nos élus locaux pour améliorer leur qualité de vie par l'intermédiaire de

nos politiques sociales, des transports scolaires, de l'entretien de la voirie, des différents programmes d'aide en faveur des entreprises, des associations ou des communes, qui structurent et conditionnent le mieux-vivre ensemble. Qui d'autre que le Conseil Général pourrait le faire de façon plus efficace, plus légitime et plus expérimentée dans les territoires ruraux, là ou aucun autre acteur public n'est suffisamment puissant pour pouvoir mettre en place des politiques publiques de cette ampleur tout en s'assurant d'une prise en compte quasiment au cas par cas des situations locales…

… Au travers de la mise en œuvre de politiques obligatoires et facultatives, les départements jouent un rôle de premier plan dans la solidarité et le maintien du lien social, dans l'innovation et pour l'avenir des territoires dans de nombreux domaines.

APA, RSA, PCH, protection de l'enfance, dépenses d'éducation, construction et entretien des collèges, infrastructures, gratuité du transport scolaire, lutte pour l'emploi, accès au sport et à la culture, économie, soutien aux associations, aménagement numérique, aménagement du territoire, aide aux communes dans leurs projets d'investissement sont autant de dispositifs départementaux ancrés dans le quotidien et dont la pertinence n'est plus à démontrer.

Leur suppression, sous couvert d'économies substantielles à réaliser qui restent à démontrer, n'a pour seule réalité que celle de masquer le retrait d'une aide publique essentielle aux territoires ruraux comme le nôtre, à laquelle ne pourra efficacement se substituer aucun autre niveau de collectivités…

… C'est pourquoi, dans le débat national qui va s'engager sur l'avenir des départements, le Conseil Général de l'Aisne entend se mobiliser et rappeler le rôle majeur et indispensable que jouent les départements, notamment ruraux, en termes de cohésion sociale et d'équilibre du territoire.

Dans ce contexte, le Conseil Général de l'Aisne, réuni en assemblée plénière le lundi 14 avril 2014, se prononce unanimement en faveur du maintien du Conseil départemental et donc d'une action publique départementale de proximité et de solidarité dans un département rural comme celui de l'Aisne…

… Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux. Faute de quoi, nous pouvons d'ores et déjà être assurés que les inégalités territoriales iront croissantes entre des métropoles urbaines déjà puissantes et qui concentreront demain les fruits de la croissance et des régions rurales résolument abandonnées à elles-mêmes. Nous ne pouvons nous résoudre à assister sans rien faire à une telle fragmentation territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions Communauté de Communes

M. le Maire donne connaissance des différentes commissions de travail de la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache » et invite les membres du Conseil qui le souhaitent à s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces commissions.

Ouverture au public de l'EHPAD en mai.

La résidence retraite a ouvert ses portes au public le week-end des 17 et 18 mai. Ce sont 345 personnes, dont 158 de Rozoy, qui se sont déplacées pour visiter ce magnifique établissement.

Réunion avec M. le Préfet et les gendarmes

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la venue de M. le Préfet à MONTCORNET le 26 mai afin de signer une convention « participation citoyenne » avec le Colonel MENDES, commandant le groupement départemental de la gendarmerie de l'Aisne, et les 30 maires du canton.

Cette convention repose sur le principe de la solidarité de voisinage afin d'alerter dans des délais courts la gendarmerie, la mairie ou des référents communaux en cas de véhicules et/ou de comportements suspects dans la commune.

Aménagement des rythmes scolaires

M. le Maire donne au Conseil Municipal quelques informations concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre, à savoir :

Classes maternelles : décalage des horaires du matin (sauf le mercredi) pour tenir compte de l'heure d'arrivée des bus et du déplacement à pied jusqu'à l'école soit classe de 9h10 ou 9h15 (à déterminer) à 12h10 (ou 12h15), pause déjeuner, puis de 14h10 (ou14h15) activités périscolaires encadrées par le personnel du Syndicat Scolaire (sieste pour les plus petits) et enfin de 14h10 (ou 14h15), classe jusqu'à 16h30.

Classes élémentaires : classe de 9h à 12h, y compris le mercredi matin, l'après-midi de 13h30 à 15h45.

De 15h45 à 16h30, activités périscolaires sur les sites suivants : école - salle informatique - bibliothèque - salle des fêtes - salle des associations (au-dessus de la poste).

Certaines activités seront encadrées par des personnes extérieures habilitées, d'autres par le personnel du syndicat.

Le détail des activités est en cours de finalisation. Cependant, il est, d'ores et déjà, prévu qu'il y ait des ateliers linguistiques (initiation à la culture anglaise), informatiques, musicaux, artistiques (théâtre), de l'aide aux devoirs et études surveillées, des activités manuelles, de jardinage et d'éveil ainsi que d'autres animations qui restent à confirmer.

Toutes ces activités seront gratuites mais il faudra s'inscrire (probablement pour le trimestre) et y être assidu même si elles sont facultatives.

Par ailleurs, pour tous les enfants (maternelles et élémentaires), l'accueil du matin sera maintenu à l'école rue de Sedan de 8h30 à 9h00 ainsi que l'étude du soir, de 16h30 à 17h30 (payante).

Une information complète et détaillée sera donnée aux parents vers le 23 juin.

Après avoir évoqué le travail des commissions, M. le Maire propose un tour de table :
Delphine LOUIS évoque les manifestations qu'elle souhaite organiser à la salle des fêtes, à l'automne.
Lucienne BEKALAREK évoque la fin des travaux de la chapelle du cimetière et M. le Maire souligne qu'il serait bien de prévoir une manifestation de réception des travaux.
Xavier BOULANDE donne le programme de la Semaine Musicale qui débute le 2 juin et fait part de sa nomination comme délégué au Syndicat du Pays de Thiérache. Il évoque ensuite la difficulté à installer un distributeur de billets par la Poste et suggère à M. le Maire de rencontrer, à ce sujet, M. BALLIGAND, membre du Conseil de Surveillance de la Banque Postale. Il annonce ensuite des travaux dans le bureau de poste de Rozoy pour fin octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Informations générales

Recrutement d'un emploi d'avenir pour le secrétariat

La commune envisage le recrutement d'un jeune (-26 ans) en emploi d'avenir, à partir de mi juin/ fin juin, pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable deux fois.
La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures avec une rémunération égale au SMIC. Les jeunes qui désirent postuler doivent être éligibles aux emplois d'avenir et devront adresser leurs CV et lettre de motivation en mairie de ROZOY avant le lundi 16 juin.

Voici le profil recherché :

- titulaire du BAC à BAC +3
- maîtrise parfaite du français
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- bonnes connaissances en bureautique et en comptabilité recherchées
- BAFA apprécié

Le jeune recruté travaillera au secrétariat mais pourra également effectuer des tâches d'animations périscolaires.

Résultats des élections européennes du 25 mai 2014 à Rozoy/Serre

Inscrits : 763 **Votants** : 302 soit 39,58% **Exprimés** : 295 soit 38,66 % des inscrits et 97,68% des votants
Abstention : 461 soit 60,42 % - **Taux de participation au niveau national** : 43,50% - **Au niveau européen** : 43,09%

Listes	Votes	%
LISTE BLEU MARINE. OUI A LA FRANCE, NON A BRUXELLES *LFN*	137	46,44%
POUR LA FRANCE, AGIR EN EUROPE AVEC JÉRÔME LAVRILLEUX *LUMP*	49	16,61%
CHOISIR NOTRE EUROPE *LUG*	32	10,85%
UDI MODEM LES EUROPÉENS. LISTE SOUTENUE PAR FRANÇOIS BAYROU ET JEAN-LOUIS BORLOO *LUC*	16	5,42%
DEBOUT LA FRANCE ! NI SYSTÈME NI EXTRÊMES AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN *LDVD*	15	5,08%
NON A L'AUSTÉRITÉ. POUR L'HUMAIN D'ABORD LISTE DU FRONT DE GAUCHE *LFG*	14	4,75%
LISTE EUROPE ECOLOGIE *LVEC*	14	4,75%
LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS *LEXG*	6	2,03%
NOUVELLE DONNE *LDVG*	6	2,03%
NOUS CITOYENS *LDVD*	4	1,36%
POUR UNE EUROPE DES TRAVAILLEURES ET DES PEUPLES ENVOYONS VALSER L'AUSTERITE ET LE GOUVERNEMENT! *LEXG*	2	0,68%
FORCE VIE NORD OUEST *LDVD*	0	0,00%
EUROPE CITOYENNE *LDIV*	0	0,00%
UPR NORD-OUEST *LDIV*	0	0,00%
ESPÉRANTO LANGUE COMMUNE EQUITABLE POUR L'EUROPE *LDIV*	0	0,00%
PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN *LDIV*	0	0,00%
LES PIRATES POUR UNE EUROPE DES CITOYENS *LDIV*	0	0,00%
CITOYENS DU VOTE BLANC *LDIV*	0	0,00%
RADICALEMENT CITOYEN *LDIV*	0	0,00%
FÉMINISTES POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE *LDIV*	0	0,00%
EUROPE DÉCROISSANCE NORD-OUEST *LDIV*	0	0,00%
COMMUNISTES *LEXG*	0	0,00%
VOTES BLANCS	4	1,32%
VOTES NULS	3	0,99%